

## Feux de forêts

Date de publication : 9 juillet 2025

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

### Impact sanitaire des feux de forêts

Point au 09/07/2025

#### Contexte

Le 8 juillet 2025, un feu s'est déclaré en fin de matinée aux Pennes-Mirabeau, au niveau de l'échangeur autoroutier A7/A55. Attisé par un fort mistral, l'incendie s'est vite propagé et les fumées s'ont dirigé vers les quartiers nord de Marseille. Les populations du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille et des Pennes-Mirabeau ont été confinées jusque dans la matinée du 9 juillet. Quelques centaines de personnes ont dû quitter leur logement. L'incendie est toujours actif en ce début de matinée.

La qualité de l'air était significativement dégradée dans le panache de fumée. AtmoSud a relevé plus de 160 µg/m<sup>3</sup>/h sur la station de Plombières

Ces feux de forêt émettent des fumées composées de nombreux agents physiques et chimiques et la qualité de l'air en est directement impactée. Elles rejettent notamment des quantités importantes de particules fines dans l'atmosphère et d'autres gaz tels que le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone (CO), des oxydes d'azote, du dioxyde de soufre ou encore des composés organiques volatils (COVs) et semi volatils (COSVs). Les particules fines (c'est à dire d'un diamètre inférieur à 2,5 µm) peuvent être particulièrement nuisibles pour la santé humaine car elles peuvent pénétrer profondément dans les voies respiratoires. Différentes études ont par ailleurs établi un lien entre l'exposition aux particules fines des fumées d'incendies de végétation et les cas de pneumonie et d'asthme, le recours aux soins et les consultations externes pour affections oculaires et respiratoires notamment<sup>1</sup>.

Aussi, plusieurs conséquences sanitaires en lien avec ces incendies peuvent être observées :

i/ les conséquences directement liées au feu, telles que les brûlures, les traumatismes ou encore un impact psychologique (stress, anxiété, troubles du sommeil....) ;

ii/ les conséquences liées à l'exposition au nuage de fumées telles que les intoxications au CO, l'irritation des voies aériennes supérieures ou inférieures et/ou l'aggravation des symptômes chez les personnes déjà atteintes d'une maladie respiratoire.

Dans ce contexte, un dispositif de surveillance relatif aux effets sanitaires à court terme de ces feux a été mis en place par la cellule régionale de Santé publique France en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse autour de la zone géographique impactée par le sinistre.

1-Effets sanitaires liés à la pollution générée par les feux de végétation à l'air libre, <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2010sa0183Ra.pdf>

#### Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance repose sur l'analyse de données de morbidité recueillies en routine auprès des services d'urgences (réseau Oscour®) et des associations SOS Médecins.

Plusieurs indicateurs (nombre et proportion de passages/actes) sont recueillis dans les services d'urgences et les associations SOS Médecins et analysés sur un pas de temps quotidien :

- Activité globale : passages aux urgences/consultations SOS Médecins toutes causes ;
- Pathologies respiratoires : asthme, dyspnée/insuffisance respiratoire aigüe, bronchites aigües, toux / voies respiratoires hautes, ORL, bronchites chroniques ;
- Signes généraux : malaises, maux de tête / céphalées, vomissements ;
- Pathologies cardiaques : décompensation cardiaque, AVC, ischémie myocardique ;
- Autres pathologies : angoisse / troubles anxieux, états dépressifs, troubles de l'humeur, traumatismes, conjonctivites, brûlures et intoxication au CO.

Ces indicateurs sont déclinés sur les tranches d'âge suivantes : les moins de 15 ans, les 15-64 ans et les 65 ans et plus. Les données des services d'urgences proches des incendies et pouvant recevoir des patients (Hôpital Nord de Marseille, Hôpital Européen de Marseille,

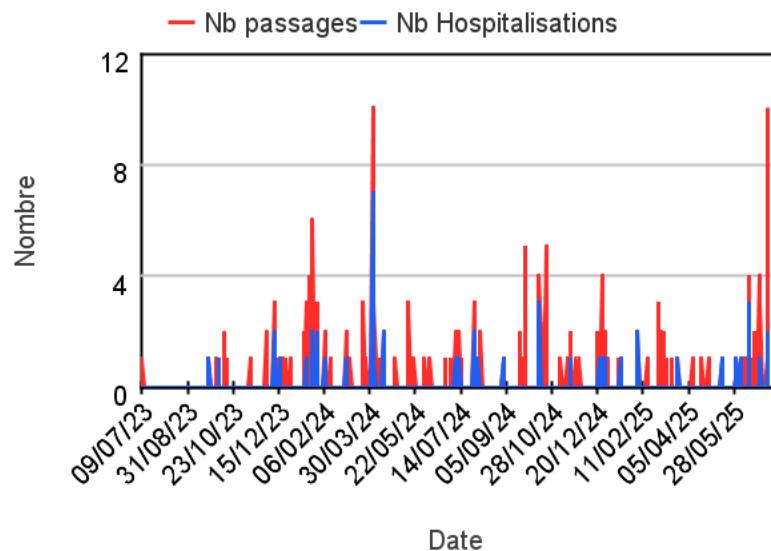
Hôpital d'Aix-en-Provence, Hôpital de Martigues, Hôpital de Salon-de-Provence, clinique de Marignane) et des associations SOS Médecins des Bouches-du-Rhône font l'objet d'un suivi particulier.

## Résultats

Sur la journée du 8 juillet 2025, les données disponibles sont en faveur d'un impact sanitaire limité. L'analyse des indicateurs syndromiques sur la zone concernée et les centres hospitaliers proches de l'incendie ne montre aucune augmentation inhabituelle de l'activité toutes causes (urgences hospitalières et association SOS Médecins).

**Dix passages au urgences ont toutefois été enregistrés sur la journée d'hier en lien avec une intoxication au CO dont deux suivis par une hospitalisation** (figure 1).

**Figure 1 - Nombres de passages et d'hospitalisations pour intoxication au CO, services d'urgences des hôpitaux inclus, du 9 juillet 2023 ou 8 juillet 2025**

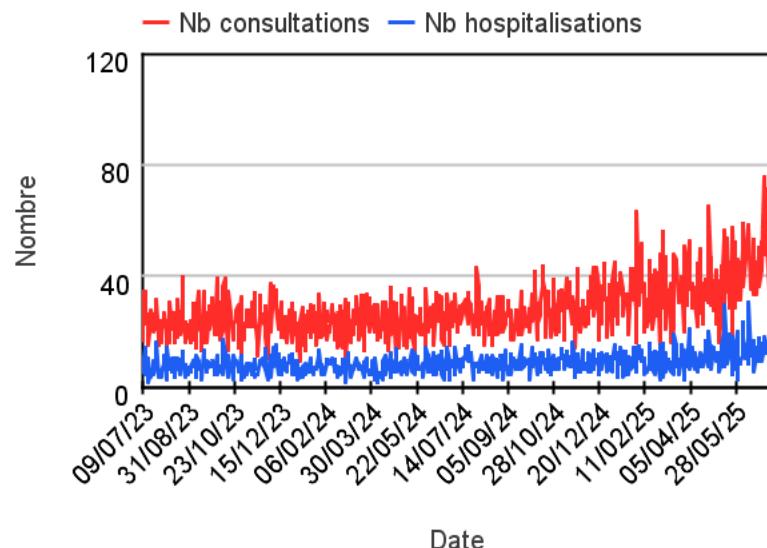


Source : réseau Oscour®

**Cinq passages aux urgences pour effet toxique d'émanation de gaz et de fumée** ont été enregistrés sur la journée du 8 juillet dont 2 suivis d'un transfert vers une unité de soins de courte durée. Ce nombre quotidien n'a été observé que 2 fois depuis le début de l'année 2025.

Il convient également de noter que **l'activité des urgences en lien avec les malaises reste élevée mais en baisse le 8 juillet**. Elle a augmenté ces derniers jours, en lien avec l'épisode caniculaire qui a touché le département des Bouches-du-Rhône du 27 juin au 6 juillet (figure 2).

**Figure 2 - Nombres de passages et d'hospitalisations pour malaise, services d'urgences des hôpitaux inclus, du 9 juillet 2023 ou 8 juillet 2025**



Source : réseau Oscour®

## Conclusion

Les données disponibles à date montrent un **impact sanitaire de l'incendie très modéré sur le recours aux soins d'urgence en population générale pour la journée du 8 juillet**, tant sur les conséquences pouvant être directement liées à la pollution atmosphérique engendrée par le panache de fumées (pathologies respiratoires, irritations...) que sur l'impact psychologique attendu, compte tenu de l'ampleur de l'évènement et des évacuations de la population réalisées en urgence.

Ce bilan doit néanmoins être interprété avec prudence, les données ne couvrant pas le secteur de la médecine libérale et le dispositif ne permettant pas d'identifier les personnes impactées, avec une symptomatologie plus ou moins sévère, qui n'ont pas consulté.

## Recommandations et mesures de protection

Pour les résidents des zones plus éloignées des incendies, mais où parviennent des fumées denses des feux de forêt, les recommandations pour éviter les irritations consistent, pour tous, à :

- Limiter les déplacements et le temps passé à l'extérieur,
- Garder les portes et fenêtres fermées et n'aérer que lorsque les conditions le permettent,
- Occluter les aérations avec des linges humides,
- Arrêter les VMC durant les épisodes de fumées,
- Eviter les activités physiques en plein air dans le secteur,
- Veiller à la qualité de l'air à l'intérieur de son domicile (éviter la cigarette, gaz, feux de cheminée, bougies, encens, etc.),
- Surveiller de près les personnes à risque.

## Pour en savoir plus...

- Site Internet de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>
- Site de l'ANSES : [www.anses.fr/fr/content/feux-de-foret-effets-sur-sante](http://www.anses.fr/fr/content/feux-de-foret-effets-sur-sante)
- Site Internet de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur: <https://www.paca.ars.sante.fr/>
- Site Internet d'AtmoSud : <https://www.atmosud.org/>

## Remerciements

Santé publique France Paca-Corse remercie :

- Agence Régionale de Santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur
- SAMU Centre 15,
- SOS Médecins,
- Médecins urgentistes des établissements participant au réseau OSCOUR®,
- AtmoSud
- SDIS 13, Bataillon des marins pompiers de Marseille

## Abonnements

L'ensemble des bulletins régionaux figurent sous [Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse - Santé publique France](#)

Pour vous abonner aux newsletters de SpFrance : [paca-corse@santepubliquefrance.fr](mailto:paca-corse@santepubliquefrance.fr)

Pour nous citer : Bulletin. Feux de forêt. Point au 9 juillet 2025. Édition régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur. Saint-Maurice : Santé publique France, 3 p., 2025. Directrice de publication : Caroline Semaille

Dépôt légal : 9 juillet 2025

Contact : [paca-corse@santepubliquefrance.fr](mailto:paca-corse@santepubliquefrance.fr)